**DEPARTEMENT DU NORD** ARRONDISSEMENT DE **DUNKERQUE** N°AR2023-202 COMMUNE DE WORMHOUT

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme ARAR Marie-Noëlle afin d'effectuer son déménagement du 2, rue louis Blanckaert à Wormhout,

## ARRETE:

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements de stationnement face au 2, rue Louis Blanckaert, et ce, le samedi 30 septembre 2023 de 7h à 18h.

**ARTICLE 2**: Une signalisation temporaire sera mise en place.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,

l'Adjoint délégue Plounce DEHOND

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 13/09/2023

David CALCOEN

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 13/09/2023

Le Maire.

**David CALCOEN** 

\* Pour le Maire,

l'Adjoint délégué Florena DEHONDT